



CLUB DES ENTREPRISES DE L'OUEST LYONNAIS

A L'Arbresle,

le 1^{er} avril 2021

Chère adhérente, cher adhérent,

Conformément à l'article 8 des statuts, nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association CEOL, Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais, qui se tiendra le :

Mardi 27 avril à 19h

En présentiel pour les membres du Bureau

En visio-conférence pour les adhérents

Lien de connexion à la visio-conférence : <https://meetingsemea33.webex.com/meetingsemea33-fr/j.php?MTID=mbf099954823a945bed90d4af72d84f92>

Mot de passe : GDb3BzRPV63

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 19h : Connexion à la réunion virtuelle / Accueil des participants
- Emargement de la liste des présents et vérification des pouvoirs
- **Assemblée Générale Ordinaire**
 - Désignation du Président de séance, du secrétaire et de trois scrutateurs
 - Présentation du bilan moral de l'Association – Corinne GARAUD / Céline PASTORE
 - Présentation du bilan financier – Nicolas GAUTHIER
 - Approbation des comptes
- 19h50 : Fin de l'AG

Nous vous rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association, muni d'un pouvoir régulier. Pour une meilleure organisation, nous vous invitons à nous retourner le **pouvoir joint** avant le 17 avril 2021 à l'adresse ci-dessous ou par email à contact@ceol.fr. Un même membre ne peut détenir que deux pouvoirs en supplément de sa propre voix.

En application de l'article 8 des statuts :

- Les décisions sont adoptées à la majorité simple des membres présents à distance ou représentés.
- Seuls les membres présents à distance, à **jour de leur cotisation**, peuvent voter lors de l'Assemblée Générale.

En vous remerciant par avance de votre présence à distance, recevez mes meilleures salutations.

Corinne GARAUD et Céline PASTORE,

Co-Présidentes du CEOL